

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/286 du 14/1/1982
MTPS.DGTFP.DFP.2102
portant intégration et nomination
de Monsieur BOUKOULOU Charles
dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Sociaux
(Santé Publique)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S

D. B.

(/u la Constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25-80 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 15-62 du 3 février 1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65-44 du 12 février 1965 abrogeant et
remplaçant le décret n° 63-376 du 22 novembre 1963 fixant le
statut des cadres de la catégorie A1 des Services de Santé ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 mai 1962 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5 juillet 1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62
du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;

D.C.F.

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoi-
res que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment
en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 février 1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-
titutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5
juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonc-
tionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81-016 du 26 janvier 1981 au
décret n° 80-644 du 28 décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux
intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 4058/DGSP/DSLF du 17.11.1981 du Direc-
teur des Services Administratifs et Financiers transmettant le
dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

(/ E C R E T E

Article 1er : En application des dispositions du décret n° 65-44 du 12 février 1965 susvisé, Monsieur BOUKOULOU Charles, né le 22 juin 1947a Moukala titulaire du Diplôme d'Etat de Pharmacien, obtenu à l'Université de Lille (FRANCE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Pharmacien de 4° échelon Stagiaire, indice 1110

Article 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

Article 3 : Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 14 Avril 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales

Pierre Damien BOUSOUKOU-BOUMBA

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIOMBA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMBA

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTEF-DEF..... 3
- DFP/BST..... 1
- D.B..... 3
- D.C.F..... 1
- M.S.A.S..... 1
- D.G..... 2
- Dossier..... 3
- Intéressé..... 1
- SGCM/BC..... 2